

CAS D'USAGE DE TÉLÉSOIN pour les infirmiers libéraux (IDEL)

L'acte de surveillance et d'observation d'un patient traité par insuline déjà pris en charge et faisant suite à au moins une prise en charge en présentiel



1

La surveillance et la mise en place de l'insulinothérapie sont réalisées par l'IDEL en présentiel.

Lors d'un contrôle autonome du patient, il constate une glycémie anormale.



2 MISE EN PLACE DU TÉLÉSOIN

Le patient (ou son aide à domicile) contacte l'IDEL qui suggère de démarrer une consultation en visioconférence (télésoin).

✓ Avec son consentement, le patient reçoit un sms ou mail pour se connecter.



3 DURANT LE TÉLÉSOIN

L'IDEL accompagne le patient : vérification et observance du traitement, conseil sur l'alimentation, signes de surveillance et conduite à tenir selon l'évolution.

4 CLÔTURE DU TÉLÉSOIN

L'IDEL réalise un compte rendu et l'archive dans son dossier patient pour en assurer la traçabilité. Il peut l'intégrer dans le **Dossier Médical Partagé (DMP)** du patient lorsque celui-ci est ouvert.

5 L'IDEL facture l'acte en FSE à l'Assurance Maladie

A SAVOIR !

Les actes de télésoin sont réalisés dans le cadre d'une prise en charge déjà effective et faisant suite à au moins une prise en charge en présentiel. Ils doivent être réalisés par visio dans des conditions garantissant à la fois la confidentialité des échanges et la sécurisation des données transmises.

Les actes autorisés en télésoin par l'Assurance Maladie :

- séance de surveillance clinique et de prévention après une hospitalisation pour épisode de décompensation d'une insuffisance cardiaque ou d'exacerbation d'une BPCO
- acte d'accompagnement à la prise médicamenteuse ;
- acte de surveillance et d'observation d'un patient traité par insuline (article 5 bis) ;
- acte de suivi d'un pansement à distance.

Facturation Assurance Maladie : Maximum 20 % de l'activité IDEL peut être réalisée à distance. Code facturation : TMI

CAS D'USAGE DE TÉLÉSOIN pour les infirmiers libéraux (IDEL)

Acte de suivi d'un pansement à distance déjà pris en charge
et faisant suite à au moins une prise en charge en présentiel

1



L'IDEL réalise la réfection d'un pansement pour un patient tous les 3 jours suite à son opération du genou.

Entre deux rendez-vous de réfection de pansement, le patient constate une large tâche rouge, il a mal lorsqu'il passe sa main. Il appelle donc l'IDEL pour l'informer.



2

MISE EN PLACE DU TÉLÉSOIN

L'IDEL convient avec le patient du télésoin et lui envoie un lien par SMS.



3

DURANT LE TÉLÉSOIN

Le patient clique sur le lien : la visioconférence (télésoin) démarre.

Le patient ouvre le pansement sous les conseils de l'IDEL.

L'IDEL capture une photo de la plaie via l'outil de téléconsultation.



4

CLÔTURE DU TÉLÉSOIN

L'IDEL réalise un compte rendu du télésoin dans son dossier patient en y intégrant la photo de la plaie dans le but d'une continuité des soins avec ses collègues IDEL.

5

L'IDEL facture l'acte en FSE à l'Assurance Maladie

A SAVOIR !

Les actes de télésoin sont réalisés dans le cadre d'une prise en charge déjà effective et faisant suite à au moins une prise en charge en présentiel. Ils doivent être réalisés par visio dans des conditions garantissant à la fois la confidentialité des échanges et la sécurisation des données transmises.

Les actes autorisés en télésoin par l'Assurance Maladie :

- séance de surveillance clinique et de prévention après une hospitalisation pour épisode de décompensation d'une insuffisance cardiaque ou d'exacerbation d'une BPCO
- acte d'accompagnement à la prise médicamenteuse ;
- acte de surveillance et d'observation d'un patient traité par insuline (article 5 bis) ;
- acte de suivi d'un pansement à distance.

Facturation Assurance Maladie : Maximum 20 % de l'activité IDEL peut être réalisée à distance. Code facturation : TMI